Montréal, le 20 novembre 2026

Par dépôt électronique (SDE)

Maître Johanne Skelling
Secrétaire générale
Régie de l'Énergie
500, boul. René-Lévesque Ouest, 5e étage, Bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : **R-4293-2025 Phase 2**
ROEÉ - Demande de révision de la décision D-2025-022 rendue dans le dossier R-4270-2024 Phases 1 et 2
Notre dossier : 16001-05

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint la demande de paiement de frais (DPF) d'Option consommateurs (OC) dans le dossier mentionné en rubrique.

Même si elle n'a pas participé à l'audience de cette phase, OC a suivi le dossier de près afin de s'assurer que les intérêts des clients résidentiels n'étaient pas affectés négativement. Aussi, OC estime avoir été utile à l'éventuel délibéré de la Régie en soumettant ses constats et réflexions concernant les enjeux qui touchent la clientèle domestique (C-OC-0010).

OC soumet respectueusement que sa DPF est donc pleinement justifiée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT, s.e.n.c.r.l.

Éric McDevitt David, avocat
edavid@gbvavocats.com

EMD/ tj

p.j.